

ACTION URGENTE

UN MILITANT EMPRISONNÉ POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

Le 6 novembre dernier, le militant palestinien **Bassem Tamimi** a été condamné à quatre mois de prison pour sa participation à une manifestation non violente contre les colonies israéliennes. Cet homme est un prisonnier d'opinion. Deux manifestants palestiniens, dont le beau-frère de Bassem Tamimi, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes pendant des mouvements de protestation organisés les 17 et 19 novembre 2012 pour dénoncer les attaques qu'Israël a récemment lancées contre Gaza lors de l'opération « Pilier de défense ».

Le 6 novembre dernier, **Bassem Tamimi** a été condamné par un tribunal militaire israélien à quatre mois de prison et à une amende de 5 000 shekels (environ 1 000 euros) pour avoir participé à une manifestation le 24 octobre 2012. Dans le cadre d'un accord de réduction de peine, le juge militaire a également prononcé contre cet homme une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis, applicable pendant trois ans. Bassem Tamimi s'est senti obligé de négocier un tel accord car en manifestant pacifiquement, il a bafoué l'« Ordonnance militaire 101 », qui restreint illégalement le droit à la liberté d'expression et de réunion.

Cet homme a été accusé par le tribunal militaire d'Ofer d'« interférence avec le travail d'un policier » et de « participation à une manifestation non autorisée ». Le chef d'inculpation d'« agression à l'encontre d'un policier » a été abandonné après que le parquet militaire a reconnu que Bassem Tamimi n'avait pas utilisé ou prôné la violence lors du rassemblement, comme le prouve une vidéo de l'événement. L'accusation d'« activité troublant l'ordre public » a également été abandonnée, mais cet homme a déjà été condamné pour cette infraction en mai dernier à 17 mois de prison avec sursis. Plusieurs colonies israéliennes ont été établies illégalement à Al Nabi Saleh (Cisjordanie occupée), village où réside Bassem Tamimi. Depuis trois ans, celui-ci organise des rassemblements pacifiques, de même que d'autres habitants et des membres de sa famille, pour protester contre ces colonies, ce qui lui vaut d'être persécuté par les autorités israéliennes.

Son beau-frère **Rushdi Tamimi**, 31 ans, a été blessé le 17 novembre 2012 à Al Nabi Saleh lorsque des soldats israéliens ont tiré à balles réelles sur des manifestants. Il est décédé deux jours plus tard à l'hôpital de Ramallah. En Cisjordanie, les Palestiniens ont protesté contre l'opération militaire israélienne « Pilier de défense », lancée contre la bande de Gaza dans le but de faire cesser les attaques à la roquette menées contre Israël par des groupes armés palestiniens depuis Gaza. **Hamdi Fallah**, 22 ans, a trouvé la mort le 19 novembre dernier lorsque des soldats israéliens ont tiré à balles réelles sur des manifestants à Hébron.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant au fait que Bassem Tamimi soit un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, et réclamez sa libération immédiate et inconditionnelle ;
- demandez que le droit à la liberté d'expression et de réunion soit protégé dans les territoires palestiniens occupés en abrogeant l'« Ordonnance militaire 101 », qui restreint illégalement ce droit ;
- exhortez les autorités israéliennes à lancer sans délai des investigations indépendantes sur la mort de Rushdi Tamimi et de Hamdi Fallah en Cisjordanie.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 JANVIER 2013 À :

Président d'Israël

Shimon Peres

The Office of the President

3 Hanassi Street

Jerusalem 92188, Israël

Fax : +972 2 561 1033 / +972 2 566

4838

Courriel : public@president.gov.il ou

president@president.gov.il

Formule d'appel : *Your Honour*, / Monsieur le Président,

Vice-Premier ministre et ministre de la

Défense

Ehud Barak

Ministry of Defence

37 Kaplan Street, Hakirya

Tel Aviv 61909, Israël

Fax : + 972 3 69 16940 / +972 3 691

7915

Formule d'appel : *Dear Minister*, /

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Sécurité publique

Yitzhak Aharonovitch

Ministry of Public Security

Kiryat Hamemshala

Jerusalem 91181, Israël

Fax : +972 2 584 7872

Courriel : sar@mops.gov.il

Formule d'appel : *Dear Minister*, /

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT EMPRISONNÉ POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Bassem Tamimi, âgé de 44 ans, est marié et père de quatre jeunes enfants. Il a plusieurs fois soutenu des principes non violents dans sa défense des villageois contre la construction de colonies sur des territoires occupés, qui constitue une violation du droit international. Un tribunal militaire a déjà condamné cet homme en mai 2012 à une peine de 13 mois de prison, qu'il avait déjà purgée en détention, pour son implication dans l'organisation régulière de manifestations non violentes contre les colonies israéliennes en Cisjordanie. La cour l'a également sanctionné de 17 mois de prison avec sursis. Quand Bassem Tamimi était en détention, Amnesty International le considérait comme un prisonnier d'opinion et réclamait sa libération immédiate et sans condition. L'organisation a déjà rassemblé des informations sur les actes de torture que les forces de sécurité israéliennes ont infligés à cet homme en 1993. Après que Bassem Tamimi a été interpellé le 9 novembre 1993, les personnes chargées de l'interroger l'ont secoué si violemment qu'il a souffert d'un hématome sous-dural, ce qui l'a plongé dans le coma pendant six jours. Les médecins ont alors dû l'opérer pour lui sauver la vie. Il a ensuite été remis en liberté sans inculpation le 6 décembre 1993.

Depuis longtemps, les soldats israéliens limitent fortement la liberté d'expression et de réunion des Palestiniens qui vivent dans les territoires palestiniens occupés. Le droit militaire israélien en vigueur en Cisjordanie occupée impose des restrictions draconiennes et arbitraires sur la liberté d'expression et de réunion, érigeant ainsi en infraction toute manifestation pacifique non autorisée organisée par des Palestiniens. En vertu de l'« Ordonnance militaire 101 », tout rassemblement de 10 personnes ou plus « dans un but politique ou en rapport avec un sujet pouvant être considéré comme politique » doit être autorisé par un commandant militaire israélien. Toute violation de ce texte est passible d'une peine de prison allant jusqu'à 10 ans.

L'armée israélienne a fréquemment recours à des moyens de répression excessifs face aux manifestants palestiniens de Cisjordanie qui protestent contre l'expansion des colonies et la construction d'une barrière ou d'un mur sur leurs terres. Les blessures reçues par des manifestants dans les villages de Bilin, Nilin, Al Nabi Saleh et Kafr Qaddoum, entre autres, sont souvent imputables aux forces israéliennes. Le 9 décembre 2011 à Al Nabi Saleh, le manifestant Mustafa Tamimi a été touché au visage par une grenade lacrymogène lancée depuis une faible distance par des soldats israéliens qui se trouvaient à bord d'une jeep. Il est décédé le lendemain à l'hôpital.

Al Nabi Saleh est le théâtre principal des manifestations contre l'appropriation de terrains destinés à des colonies, sachant que la colonie israélienne voisine de Halamish s'est emparée des terres de ce village, où se trouve une source d'eau. Toutes les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales aux termes du droit international, et la politique d'Israël qui consiste à installer ses civils dans des territoires occupés est considérée comme un crime de guerre selon le statut de la Cour pénale internationale. Israël a ainsi établi environ 150 colonies en Cisjordanie. Le jour où Bassem Tamimi a été condamné pour avoir manifesté contre cela, Israël a lancé de nouveaux appels d'offres pour la construction de 1 213 maisons dans des colonies situées à Jérusalem-Est occupée.

Pendant l'opération militaire « Pilier de défense », qui a eu lieu du 14 au 21 novembre dernier, des milliers de Palestiniens sont descendus dans les rues à travers toute la Cisjordanie pour dénoncer cette offensive contre la bande de Gaza. Environ 160 Palestiniens, dont quelque 103 civils, ont été tués pendant cette mission de huit jours. Six Israéliens, dont quatre civils, ont trouvé la mort lorsque des groupes armés palestiniens ont lancé des attaques à la roquette à Gaza. Les forces de sécurité israéliennes ont réagi de façon visiblement excessive face aux manifestants. Deux sont décédés et des dizaines ont été blessés. Le 17 novembre dernier, Rushdi Tamimi, âgé de 31 ans et père d'un enfant, a reçu une balle dans le bas du dos à Al Nabi Saleh. Une vidéo le montre encerclé de soldats israéliens qui ont retenu sa famille, qui cherchait à l'emmener dans une ambulance. Cet homme a succombé à ses blessures deux jours plus tard à l'hôpital de Ramallah. Le même jour, les forces de sécurité israéliennes ont tué Hamdi Fallah, 22 ans, à Halhul, au nord de Hébron. Selon l'organisation israélienne de défense des droits humains B'tselem, le jeune homme a reçu quatre balles dans la poitrine, le bras et la jambe.

Nouvelle et vidéo : <http://www.amnesty.org/en/news/palestinian-activist-jailed-west-bank-protest-must-be-freed-2012-11-07>.

Noms : Bassem Tamimi, Rushdi Tamimi, Hamdi Fallah

Genre : hommes

AU 331/12, MDE 15/062/2012, 28 novembre 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

